

121

M. Surée doit les 3. quittances suivantes que M. Recamier  
a donné. Sa Commission de Raporter à la Trésorerie.

1<sup>o</sup>. de f. 10412. 70<sup>c</sup>. de l'ord<sup>e</sup>. du Ministre de l'Intérieur du  
17. Pluviose an 13. n<sup>o</sup>. 2036. à valoir sur 20309<sup>f</sup>. 4. restant de  
des Dépenses de l'École pendant l'an 12.

2<sup>o</sup>. de f. 2400. de l'ord<sup>e</sup>. du 10. du même mois n<sup>o</sup>. 548.  
f. le prix de l'Ébauche d'une statue qu'on doit exécuter M. Dupaty.

3<sup>o</sup>. de f. 2100. de l'ord<sup>e</sup>. du 22. Ventose n<sup>o</sup>. 2291. et  
f. le paiement des retenues faites aux élèves de l'École française  
des beaux arts à Rome, sur leurs traitemens de l'an 9. à raison  
de 300<sup>f</sup>. chacun.